

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE N°1

Consultation du public parallélisée – Val Cenis ENR

Demande d'extension de la période de turbinage de la microcentrale de Burel – Commune de Val-Cenis

Dans le cadre de la consultation du public parallélisée relative à la demande d'extension de la période de turbinage de la microcentrale hydroélectrique de Burel, portée par Val Cenis ENR, une première réunion publique a été organisée conformément aux dispositions applicables à la procédure prévue à l'article L.181-10-1 du Code de l'environnement.

Cette nouvelle procédure prévoit notamment l'organisation de deux réunions publiques, l'une au lancement de la consultation et l'autre à sa clôture.

Date : vendredi 26 juin 2026

Horaire prévu : 18h00

Lieu : salle du Conseil municipal de Termignon – Rue de la Parrachée – Val-Cenis

Personnes présentes pour l'organisation et l'animation de la réunion :
Alexandra VALETON commissaire enquêtrice, M. Fabien GRAVIER Maire délégué Chargé du développement durable à la Mairie de Val Cenis, Bastien PASQUIER responsable TPLP-HMTP, Jacques ARNOUX Maire de Val Cenis.

La réunion publique a été ouverte à **18h00**, à l'heure annoncée dans l'avis de consultation. Le support préparé pour cette réunion prévoyait successivement une présentation de la procédure de consultation du public parallélisée, une présentation du projet par Val Cenis ENR, un temps d'échanges avec le public ainsi qu'un rappel des différentes modalités permettant au public de consulter le dossier et de formuler ses observations.

À 18h00, **aucune personne du public ne s'est présentée.**

Les personnes chargées de l'organisation et de l'animation sont néanmoins restées présentes dans la salle afin de permettre l'accueil d'éventuels participants arrivant après l'heure annoncée.

Après **30 minutes d'attente**, aucune personne ne s'étant présentée, il a été constaté l'absence de participation du public à cette réunion.

En conséquence, les présentations prévues ainsi que le temps d'échanges n'ont pas pu se tenir. La réunion publique a été **close à 18h30.**

L'absence de participants à cette réunion ne remet pas en cause les autres modalités de participation mises à disposition du public pendant toute la durée de la consultation, notamment la consultation du dossier et le dépôt d'observations selon les modalités prévues par l'avis de consultation.

Fait à Val-Cenis, le 26 juin 2026

La commissaire enquêtrice

Alexandra VALETON